

Département de l'Isère  
Arrondissement  
de LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE  
de  
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le lundi 15 mai 2023 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

**Etaient présents :** Céline BONVINI (arrivée à 19h45 au point n°3), Sandrine BOUVAREL, Sukran BOYRAZ, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Alexandra DURY, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Marie-Lise PERRIN, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Frédéric VIAL.

**Ont donné pouvoir ou sont excusés :**

Céline BONVINI (pouvoir à Aurélie MARMONIER), Sandrine BUDIN (pouvoir à Michelle PILOZ), Guillaume DAVID (pouvoir à Estelle GHORIS), Sébastien GACON, Michèle GAUTHIER (pouvoir à Estelle KELLER), Christophe GUSI (pouvoir à Yoann GODET), Virginie LAURENT-MEYER (pouvoir à Alexandra DURY), Aimé VIAL (pouvoir à Frédéric VIAL)

**Date de la convocation :** 9 mai 2023

**Secrétaire de séance :** Marie-Lise PERRIN

Conseillers présents à l'ouverture : 19. Quorum atteint.

**Délibération n°50-2023 : Maison Ravier – Organisation de l'exposition temporaire  
« Armand Charnay (1844-1915) La nature comme atelier »**

L'exposition temporaire « Armand Charnay (1844-1915) La nature comme atelier » se déroulera à la Maison Ravier du 6 septembre au 26 novembre 2023.

A cette occasion, environ 70 toiles de l'artiste appartenant au musée de Charlieu seront exposées à la Maison Ravier. Il convient d'établir une convention pour déterminer les modalités et les conditions de prêt.

Le budget prévisionnel pour l'organisation de cette exposition s'élève à 7760€. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter la participation du Conseil départemental ainsi que tout autre organisme financeur.

**Après délibération, à l'unanimité (26 voix pour)  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- SIGNER les conventions de prêt avec la commune de Charlieu pour le prêt de tableaux
- SOLLICITER l'aide financière du Département pour la réalisation de cette exposition temporaire,
- SOLLICITER le soutien financier de tout organisme public ou privé,
- SIGNER tous les documents en lien avec l'organisation de cette exposition

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 15 mai 2023

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.

Frédéric VIAL

Le Maire,

